

QU'EST-CE QUE LE RISQUE NUCLEAIRE ?

Dans la région, il existe une centrale nucléaire située à Gravelines. En cas d'accident, il peut y avoir un risque d'irradiation (pour le personnel de la centrale) et un risque de contamination si les substances radioactives se répandaient dans l'air, l'eau et le sol.

LES MESURES DE PRÉVENTION

De nombreuses mesures techniques réglementaires ont été prises lors de la conception et de l'installation de la centrale pour la sécuriser au maximum. Les équipements sont surveillés en permanence et le moindre dysfonctionnement déclenche la mise en sécurité des installations.

EN CAS D'ACCIDENT, QUELLES MESURES SONT PRISES ?

Les citoyens sont avertis par les sirènes, les médias, les alertes SMS. Des véhicules munis de haut-parleurs pourront patrouiller pour informer les habitants des mesures à prendre.

Deux niveaux d'intervention et de secours sont alors prévus :

- l'organisation d'un Plan d'Urgence Interne que l'exploitant met en place pour limiter les conséquences et ramener l'installation dans son état initial,
- le déclenchement, par le Préfet, du plan ORSEC si les effets de l'accident dépassent les limites du site. Il prévoit, dans ce cas, l'alerte et le secours de la population exposée. Si la situation l'exige, la Préfecture pourra préconiser de prendre des comprimés d'iode stable. Ces derniers sont à prendre uniquement lorsque les autorités le demandent.

QUE FAIRE EN CAS D'ACCIDENT ?

	Rejoignez sans délai un bâtiment en dur. Si vous êtes déjà dans un bâtiment, isolez-vous de l'extérieur : fermez portes et fenêtres et coupez la ventilation. Si vos enfants sont à l'école au moment de l'alerte, ils seront mis à l'abri par les enseignants
	Respectez les consignes de protection des pouvoirs publics diffusées par la radio (France Bleu, France Info, etc.), la télévision (France Télévisions) et le site Internet de votre préfecture. Pensez à vous doter, auparavant, d'une radio à piles et de piles de rechange.
	Restez à l'abri. A l'école, vos enfants seront pris en charge par leurs enseignants.



Ne saturez pas les réseaux de communication. Ils sont nécessaires à l'organisation des secours et à la transmission d'informations.



La distribution se fera à l'Espace Sportif (anciennement Salle Poher), chemin Saint Georges, où vous serez accueilli(e) par le personnel municipal et médical. Vous devez vous présenter muni(e) d'une pièce d'identité avec photo ainsi que, le cas échéant, de celle de votre conjoint(e) ainsi que de votre livret de famille si vous souhaitez retirer plus de deux comprimés.

Le professionnel de santé vous remettra la posologie correspondant à chaque membre de votre famille :

Personnes de plus de 12 ans : 2 comprimés (65mg)
à dissoudre dans une boisson (eau, lait)

Enfant de 3 à 12 ans : 1 comprimé (65 mg)
à dissoudre dans une boisson (eau, lait)

Enfant de 1 mois à 3 ans : ½ comprimé (65 mg)
à dissoudre dans une boisson (eau, lait)

Enfant jusqu'à 1 mois : ¼ comprimé (65 mg)
à dissoudre dans une boisson (eau, lait)

Les contre-indications et les effets secondaires sont rares. Les personnes ayant une allergie à l'iode et les personnes traitées pour leur glande thyroïde doivent prendre conseil auprès des professionnels de santé présent.



Munissez-vous du kit d'urgence que vous aurez préparé au préalable : il comprend en particulier vos papiers personnels, vos éventuels traitements médicaux, des vêtements, de la nourriture et de la boisson. Lors de l'évacuation, respectez les consignes de circulation.